

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les élus interrogent Marcilly sur l'éolien

Le conseil communautaire de Haute-Saintonge s'est tenu mercredi en présence de la présidente du Conseil départemental, Sylvie Marcilly

Sylvie Marcilly aurait-elle un faible pour la Haute-Saintonge ? En quelques jours, elle s'est rendue plusieurs fois dans le sud du département, avec notamment une visite de l'aéroport Jonzac/Neulles, celle d'un chantier très haut débit à Saint-Léger... et une venue mercredi au conseil communautaire face aux élus des 129 communes composant la collectivité.

Une omniprésence qui n'est pas pour déplaire au président Claude Belot. « Un moment de plaisir et de bonheur de vous recevoir. Vous exercez l'un des mandats les plus prestigieux de la République. Ce département, depuis une quarantaine d'années, a fait un sacré chemin. Et il l'a fait grâce aux initiatives prises dans les communes sans que rien n'avancerait, et grâce à celles prises au Conseil général devenu départemental. »

L'éolien ne passe pas...

En préambule du conseil communautaire, Sylvie Marcilly a pris le temps de présenter sa vision du développement du département qui s'inscrit « dans la continuité de ce qui a été fait par (ses) prédécesseurs », avant d'écouter les élus de Haute-Saintonge et de répondre à leurs questions. Lesquelles ne se firent pas attendre. La question de l'éolien fut abordée, rappelant notamment la création récente d'une commission « éolienne » au sein de la commu-



Sylvie Marcilly face aux élus haut-saintongeais. S.L.

nauté. « Quelle position a le Département sur la question ? » a soulevé Michel Marty, le maire de La Genétouze. « À chaque fois que ce sera possible et en accord avec le maire, nous nous y opposerons. Nous avons missionné un avocat pour cela et prendrons en charge les frais de justice », a affirmé Sylvie Marcilly.

La fibre sur 80 % du territoire

Autre thématique qui a alimenté les débats : la fibre, qui couvre déjà 80 % de la Haute-Saintonge avec plusieurs années d'avance sur le calendrier. La problématique des bassines ou bâches à incendie, a été pointée par des élus comme Michel Vion, le maire de Saint-Ciers-Champagne qui explique : « Les organismes de crédit

sont désormais avertis lorsqu'une personne veut obtenir un prêt pour construire ou acheter sa maison, lequel est systématiquement refusé s'il n'y a pas de bassine réglementaire. » Or c'est « une situation intenable », aux yeux de Christophe Cabri, vice-président de la CDCHS et maire de Jonzac. « En Haute-Saintonge, il faudrait installer 2 500 bâches ! Il faut vraiment trouver une solution. » En réponse, la présidente a indiqué qu'une réunion en préfecture se tiendrait le 10 novembre prochain pour débattre de ces questions.

Sylvie Marcilly s'est enfin montrée rassurante sur le soutien aux communes : « Il n'est pas question de baisser les aides attribuées. »

Sébastien Lahalle